



**DECLARATION DE LA DELEGATION DU MALI  
A LA 65<sup>ème</sup> SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES  
DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI**

---

Genève, du 09 au 17 juillet 2024

---

Point 4 de l'ordre du jour : Déclarations générales

---

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation du Mali, de vous féliciter, ainsi que l'ensemble des membres de votre bureau, pour votre élection et vous souhaiter plein succès pour votre mandat. Je puis vous assurer du soutien de ma délégation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Directeur Général, Monsieur Daren TANG, et saluer la qualité remarquable du travail accompli par lui et l'ensemble de ses collaborateurs, qui n'ont guère ménagé leurs efforts pour une bonne préparation des présentes assises.

Par ailleurs, ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Kenya au nom du Groupe africain.

**Monsieur le Président,  
Distingués Chefs de Délégations,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Le Mali demeure convaincu que la propriété intellectuelle est un levier essentiel de la transformation socio-économique et technologique des pays, notamment ceux en développement, dans un contexte de globalisation économique dominée par l'économie du savoir.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Mali accorde une attention particulière à la relecture en cours de la Stratégie Nationale de Développement de la Propriété Intellectuelle (SNDPI), dans le cadre de sa coopération avec l'OMPI.

Le Mali se félicite, en outre, de l'appui constant et multiforme de l'OMPI qui, conjugué à ses propres initiatives en matière de promotion de la propriété industrielle, ont permis d'engager véritablement une culture de la propriété intellectuelle au plan national. A titre illustratif, suites aux recommandations des Assises Nationales de la Refondation tenues en 2021, le Gouvernement du Mali a inscrit dans son programme de travail un axe prioritaire dénommé : « valorisation de la propriété intellectuelle et de l'innovation ».

Cependant, pour que la Propriété intellectuelle soit ancrée réellement dans les politiques publiques de développement, il importe que l'OMPI travaille avec ses Etats membres à intensifier la sensibilisation en vue de démystifier ce concept et le rendre davantage accessible à nos populations.

**Monsieur le Président,  
Distingués Chefs de Délégations,**

Le Mali, à l'instar de nombreux pays africains, est confronté à certains défis majeurs que sont entre autres l'insécurité alimentaire, le faible accès à l'énergie et l'emploi des jeunes. Le développement des connaissances et des savoirs reste indéniablement un préalable pour relever ces multiples challenges.

En dépit du dynamisme de la recherche au Mali, les relations entre le monde de la recherche et le monde des affaires ne sont pas clairement définies et entretenues pour permettre l'exploitation judicieuse des solutions et innovations générées localement.

Pour remédier à cette situation, le Mali souhaiterait que sa coopération avec l'OMPI s'appuie notamment sur l'assistance à la mise en place d'un écosystème national d'innovation en vue de transformer le potentiel de propriété intellectuelle existant en actifs tangibles et commercialisables.

En outre, le Mali voudrait saisir cette occasion pour encourager l'OMPI à accorder une place de choix à l'accompagnement des produits de terroir à travers les indications géographiques et les marques collectives, afin que nos pays participent pleinement, tant par la quantité que par la qualité, aux échanges commerciaux internationaux de produits locaux à forte valeur ajoutée et jouissant d'une réputation répondant aux aspirations des marchés.

Convaincu que ces sollicitations bénéficieront de votre soutien habituel, la délégation du Mali souhaite plein succès à nos délibérations

Je vous remercie de votre attention.